

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Waterloo, tenue le 5 mars 2013 à 19h00, en la salle des délibérations du Conseil, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers(ères) suivant(e)s :

Roger Bélanger
Jean-Marie Lachapelle
Denise Lauzière

Lucie Fréchette
Paul-Éloi Dufresne

Absente : Louise Côté

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Russell.

Également présent : Monsieur Éric Sévigny, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil ainsi qu'aux citoyens présents dans la salle.

13.03.1

Ouverture de la séance ordinaire du 5 mars 2013

Son Honneur le Maire déclare la séance ouverte à 19h00, après avoir constaté le quorum.

13.03.2

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2013

Il est proposé par madame Denise Lauzière et résolu unanimement:

D'adopter l'ordre du jour comme suit :

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 5 mars 2013.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2013.
3. Intervention du public présent dans la salle sur l'ordre du jour.
4. Adoption des procès-verbaux des 5 et 20 février 2013.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
 - 5.1 Dépôt de deux procès-verbaux du CCU.
6. **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**
 - 6.1 Règlement d'emprunt rues Chagnon, Fortin et Des Érables (13-878) (modifiant le règlement 12-873).
 - 6.2 Règlement d'emprunt reconstruction du réservoir des Érables (13-880).
 - 6.3 Règlement d'emprunt Quai des Brises (13-874).

7. **FINANCES ET ADMINISTRATION**
- 7.1 Adoption des comptes à payer pour février 2013.
 - 7.2 Subvention au comité Anglo-Franco.
 - 7.3 Cotisation Villes et villages en santé.
 - 7.4 Convention Réseau biblio.
 - 7.5 Convention de subvention (Réseau Biblio).
 - 7.6 Convention d'exploitation du système information (Réseau Biblio).
 - 7.7 Nomination du maire suppléant.
 - 7.8 Modification de l'offre de service de Transport Adapté Pour Nous.
 - 7.9 Facture Champignonnaire.
 - 7.10 Entente financière – Tournoi des Cantons.
 - 7.11 Subvention – Familles en Fête.
8. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
- 8.1 Contrat d'acquisition d'un camion.
 - 8.2 Contrat d'acquisition de benne et équipement à neige.
 - 8.3 Contrat avec Acceo - Liste électorale informatisée.
9. **SERVICE DU GREFFE**
- 9.1 Résolution d'appui – Pacte rural – SHHY.
 - 9.2 Demande de participation au Programme «Changez d'air!».
 - 9.3 Résolution d'appui pour Maplewood.
 - 9.4 Vente pour taxes.
 - 9.5 Réforme de l'assurance emploi.
10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
- 10.1 Nomination des membres du CCU.
 - 10.2 Demande à la Commission de Toponymie du Québec.
11. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 11.1 Pêche en herbe.
 - 11.2 Lave-Auto des organismes.

COMMUNIQUÉS ET INFORMATIONS DU CONSEIL.
PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

12. VARIA
13. LEVÉE DE LA SÉANCE DU 5 mars 2013.
14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA LE MARDI, le 2 avril 2013 À 19 HEURES.

Adopté

13.03.3

Intervention du public dans la salle sur l'ordre du jour

Monsieur le Maire s'adresse au public, afin de l'inviter à intervenir sur les points cités à l'ordre du jour.

M. Claude Poulin demande la raison pour laquelle il n'y a pas de point à l'ordre du jour sur la consultation publique eu égard au Lac Waterloo.

13.03.4 **Adoption des procès-verbaux des 5 et 20 février 2013**

Il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu à l'unanimité :
D'adopter les procès-verbaux des 5 et 20 février 2013 tels que
présentés.

13.03.5 **Dépôt de documents**

13.03.5.1 **Dépôt des procès verbaux du C.C.U.**

13.03.6 **Adoption de règlements**

13.03.6.1 **Adoption de règlement – 13-878 – Pavage, bordures et
éclairage rues Chagnon, Fortin et des Érables.**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le
5 février 2013 par madame Louise Côté.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 13-878,
intitulé «**Règlement numéro 13-878 modifiant le règlement
numéro 12-873 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt d'un
montant additionnel de 192 900\$**».

Adopté

13.03.6.2 **Adoption de règlement – 13-880 – Démolition et reconstruction
du Réservoir des Érables**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le
5 février 2013 par madame Louise Côté.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 13-880,
intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 246
500\$ pour la démolition et la reconstruction du Réservoir des
Érables.

Adopté

13.03.6.3 **Adoption de règlement – 13-874 – Projet domiciliaire Quai des
Brises (Abrogeant et remplaçant le règlement 09-846).**

ATTENDU QUE L'avis de motion a été régulièrement donné le
5 février 2013 par madame Louise Côté.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal adopte le règlement numéro 13-874,
intitulé Règlement décrétant une dépense et un emprunt de
2 000 000\$ pour le Projet domiciliaire Quai des Brises, lequel
abroge et remplace le règlement 09-846.

Adopté

13.03.7

Finances et administration

13.03.7.1

Finances et administration – Adoption des comptes à payer pour février 2013.

ATTENDU QUE Des factures ont été soumises à la Trésorière, madame Suzanne Simard, durant le mois de février 2013;

ATTENDU QUE Le Conseil municipal a pris connaissance desdits déboursés, soumis par madame Simard.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal adopte la liste des comptes à payer pour février 2013 soumise par madame Simard et autorise cette dernière à effectuer les paiements requis.

Adopté

13.03.7.2

Finances et administration – Subvention au Comité Anglo-Franco.

ATTENDU QUE Le comité Anglo-Franco a déposé une demande de subvention pour la tenue de ses activités;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, consciente de son statut de ville bilingue, tient à encourager cet organisme qui crée des ponts et favorise les échanges entre les différentes cultures linguistiques.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal offre au Comité Anglo-Franco une subvention de 500.00\$ pour la réalisation de ses projets.

Adopté

13.03.7.3

Finances et administration – Adhésion Réseau Québécois de Villes et Villages en santé.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est membre du réseau Québécois de Villes et Villages en santé;

ATTENDU QU' Être membre de ce réseau est un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et contribue ainsi au développement de notre communauté.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise l'adhésion au Réseau Québécois de Villes et Villages en santé lequel est au coût de 75.00\$.

Adopté

13.03.7.4

Finances et administration – Adhésion au Réseau Biblio de la Montérégie (Convention).

- ATTENDU QUE Le Conseil d'administration de la Bibliothèque publique de Waterloo sollicite la Ville afin de l'appuyer dans sa demande d'adhésion au projet Réseau Biblio de la Montérégie;
- ATTENDU QUE Cet appui comporte certains engagements de la part de la Ville;
- ATTENDU QUE L'un de ces engagements consiste à signer une convention déterminant la mission, les droits et les pouvoirs de chacune des parties à la convention;
- ATTENDU QUE La Ville devra doter, au premier janvier de chaque année, sa bibliothèque d'un budget de fonctionnement suffisant pour réaliser les objectifs de la convention à intervenir, soit la moyenne pondérée des budgets d'opération des bibliothèques affiliées au CRSBP Montérégie (Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie Inc.);
- ATTENDU QUE Cette contribution de la Ville est fixée pour l'année 2013 à 4.39\$ per capita;
- ATTENDU QU' À la date de signature de la convention à intervenir, un dépôt équivalent à cinquante pour cent de la contribution annuelle, soit un montant de 9 539.47\$, taxes en sus, sera exigible dans les 30 jours;
- ATTENDU QUE Le CRSBP Montérégie appliquera, à la date de livraison de la collection, un crédit correspondant au montant du dépôt sur la contribution annuelle de l'année en cours ou subséquente de la Municipalité;
- ATTENDU QUE La Municipalité s'engage à désigner auprès du CRSBP Montérégie, pour et en son nom, une personne Responsable des opérations de la bibliothèque et un membre du Conseil municipal à titre de Représentant désigné à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le versement de 9 539.47\$ plus les taxes applicables au CRSBP Montérégie (Réseau Biblio Montérégie);

Que le Conseil municipal s'engage à verser le montant de la contribution annuelle d'avance, le premier jour de janvier de chaque année;

Que le Conseil municipal nomme M. Denis Pelletier, Responsable des opérations de la bibliothèque auprès du CRSBP Montérégie;

Que le Conseil municipal nomme la Conseillère, Mme Denise Lauzière à titre de Représentante désignée à l'Assemblée générale du CRSBP Montérégie;

Que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Pascal Russell et le Directeur général, monsieur Éric Sévigny à signer la convention avec le CRSBP Montérégie.

Adopté

13.03.7.5

Finances et administration – Adhésion au Réseau Biblio de la Montérégie (Convention de subvention).

ATTENDU QUE Dans le cadre de l'adhésion de la Bibliothèque publique de Waterloo au Réseau Biblio Montérégie, une convention de subvention doit être signée entre la Ville et le CRSBP Montérégie;

ATTENDU QUE Ladite convention a pour objet de déterminer les modalités de financement et d'implantation du programme Simb@ dans la bibliothèque de la municipalité;

ATTENDU QUE Le CRSBP Montérégie s'engage à participer au financement, en accordant à la Municipalité une subvention de 50% des frais d'immobilisations prévus, mais n'excédant par une subvention maximale de 3 103\$;

ATTENDU QUE La Ville devra rendre opérationnels les équipements et services subventionnés, quatre-vingt-dix jours après la signature du protocole à intervenir;

ATTENDU QUE La Ville s'engage à utiliser le logiciel Simb@ exclusivement sur le serveur du CRSBP Montérégie;

ATTENDU QUE La convention à intervenir prendra effet à la date de sa signature et liera les parties jusqu'au 31 décembre de l'année courante et subséquemment pour une période pleine et entière de trois ans, soit au 31 décembre 2015.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Pascal Russell et le Directeur général, monsieur Éric Sévigny à signer la convention de subvention dans le cadre du programme Simb@ avec le CRSBP Montérégie.

Adopté

13.03.7.6

Finances et administration – Adhésion au Réseau Biblio de la Montérégie (Convention exploitation d'un système informatique Simb@).

- ATTENDU QUE Dans le cadre de l'adhésion de la Bibliothèque publique de Waterloo au Réseau Biblio Montérégie, une convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ doit être signée entre la Ville et le CRSBP Montérégie;
- ATTENDU QUE Ladite convention a pour objet de définir les obligations des parties contractantes en vue d'assurer à la bibliothèque publique de Waterloo des services efficaces au niveau de ses fonctions de traitement documentaire, de recherche de l'information et de gestion de ses opérations de prêt;
- ATTENDU QUE Le CRSBP Montérégie s'engage à permettre au personnel de la bibliothèque à s'inscrire aux ateliers de formation donnés par son personnel;
- ATTENDU QUE La Ville s'engage à acquérir et maintenir les droits d'utilisation des modules du progiciel qu'elle désire exploiter auprès du CRSBP Montérégie;
- ATTENDU QUE La Ville s'engage à autoriser son personnel bénévole ou permanent à recevoir toute formation nécessaire au maintien du fonctionnement du logiciel Symphony au siège social du CRSBP Montérégie, si nécessaire;
- ATTENDU QUE Les frais d'exploitation, sur une base annuelle sont de 3 482\$ plus les taxes applicables;
- ATTENDU QUE La convention à intervenir prendra effet à la date de sa signature et liera les parties jusqu'au 31 décembre de l'année courante et subséquemment pour une période pleine et entière de trois ans, soit au 31 décembre 2015.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Maire, monsieur Pascal Russell et le Directeur général, monsieur Éric Sévigny à signer la convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ avec le CRSBP Montérégie;

Que le Conseil municipal autorise le paiement annuel de 3 482\$, plus les taxes avec indexation le 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de prix à la consommation au Canada au cours de la période des 12 mois (1^{er} octobre au 30 septembre) précédant le 1^{er} janvier.

Adopté

13.03.7.7

Finances et administration – Nomination d'un maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2013 et remplaçant du maire à la MRC.

Il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal nomme madame Denise Lauzière mairesse suppléante pour les mois de mars, avril, mai et juin 2013;

Madame Lauzière est également mandatée pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

Adopté

13.03.7.8

Finances et administration – Modification à l'offre de service de Transport Adapté Pour Nous.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo est mandataire de l'organisme Transport Adapté Pour Nous;

ATTENDU QUE Cet organisme a vu son budget amputé d'une somme de 15 000\$ pour l'année 2013, dû au fait que le décret 1257-2012 les prive de l'indexation accordée en regard de l'indice des prix à la consommation et de l'indice des prix de l'essence;

ATTENDU QUE Transport Adapté Pour Nous refuse de faire porter ce manque à gagner à ses bénéficiaires et à sa municipalité mandataire.

En conséquence,
il est proposé par madame denise Lauzière et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise Transport Adapté Pour Nous à apporter les modifications à ses services, lesquelles modifications n'auront que peu d'impact sur la clientèle et ce, à compter du 1^{er} avril 2014.

Adopté

13.03.7.9

Finances et administration – Demande de paiement #3 – Champignonnaière.

ATTENDU QUE Le 29 août 2012, M. Nicolas Rousseau de Les Consultants S.M. a remis au Directeur général de la Ville la première facture d'avancement des travaux pour le projet domiciliaire la Champignonnaière, au montant de 219 106.29\$ taxes incluses et que ce montant a été acquitté;

ATTENDU QUE Le Directeur général a reçu une facture d'avancement des travaux au 13 décembre 2012, au montant total de 334 655.05\$;

ATTENDU QUE La demande de paiement #3 a été émise et qu'elle s'élève à la somme de 159 100.74\$.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le versement du montant de
159 100.74\$ en paiement de la facture datée du 15 février 2013
signée par Nicolas Rousseau.

Adopté

13.03.7.10 Finances et administration – Entente financière – Tournoi des Cantons.

ATTENDU QUE La Sûreté du Québec, poste de la MRC de La Haute-Yamaska, désireuse de s'impliquer dans la communauté qu'elle dessert a mis sur pied un tournoi de hockey amical dans le but d'amasser des fonds à être redistribués au Club Optimiste;

ATTENDU QUE Ce tournoi amical se tiendra le 22 mars 2013;

ATTENDU QUE Cette initiative est saluée par le Conseil de Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La Ville a souhaité contribuer en réduisant le coût de location de la glace de son aréna et en réduisant le coût des consommations pour cet organisme.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal accepte de louer la glace de l'aréna à la Sûreté du Québec pour un montant horaire de 100\$ et accepte de vendre la bière au coût réservé habituellement aux organismes sportifs.

Adopté

13.03.7.11 Finances et administration – Subvention à la Fête de la famille.

ATTENDU QU' Une journée d'activités pour la fête de la famille est prévue à Waterloo, le 18 mai 2013 dans le stationnement de l'église St-Bernardin;

ATTENDU QUE Cette journée spéciale, visant à réunir les familles de la région, a pour objectif de souligner l'importance de la famille, de promouvoir les services offerts aux familles dans la région et de s'amuser;

ATTENDU QUE Le comité organisateur de Famille en fête 2013 a formulé une demande de subvention auprès de la Ville de Waterloo, laquelle servirait à défrayer certain coût de ladite activité.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal octroie à Famille en fête 2013 une subvention de 250\$ afin de défrayer une partie des coûts reliés à l'activité.

Adopté

13.03.8

Adjudication de contrat

13.03.8.1

Adjudication de contrat – Acquisition d'un Camion.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a adopté un règlement d'emprunt dans le but de remplacer certains équipements du Service des travaux publics, lesquels sont désuets ou dans un état les rendant moins efficaces;

ATTENDU QU' Un appel d'offres a été émis par le Directeur des Travaux publics;

ATTENDU QUE Trois soumissionnaires ont déposé leurs documents, à savoir :

- Rainville Automobile pour un montant de 105 353.33\$ + taxes;
- Camions BL pour un montant de 102 791.00\$ + taxes;
- Excellence Peterbilt pour un montant de 115 458.00\$ + taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
Et résolu à l'unanimité :

Que le Service des travaux publics procède à l'acquisition d'un camion 10 roues chez le détaillant Camions B.L. pour un montant de 102 791.00\$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.03.8.2

Acquisition d'équipements à neige et benne pour camion.

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a adopté un règlement d'emprunt dans le but de remplacer certains équipements du Service des travaux publics, lesquels sont désuets ou dans un état les rendant moins efficaces;

ATTENDU QU' Un appel d'offres a été émis par le Directeur des Travaux publics;

ATTENDU QUE 4 soumissionnaires ont déposé leurs documents, à savoir :

- Larochelle Équipements pour un montant de 76 468.00\$ + taxes;
- Services d'équipement G.D. pour un montant de 81 657.00\$ + taxes;
- W. Côté & Fils Ltée pour un montant de 96 679.52\$ + taxes;
- Tenco Inc. pour un montant de 71 157.88\$ + taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Service des travaux publics procède à l'acquisition des équipements à neige et benne pour son camion 10 roues chez le détaillant Tenco Inc. pour un montant de 71 157.88\$ plus les taxes applicables.

Adopté

13.03.8.3

Adjudication de contrat – Liste électorale informatisée – Acceo.

ATTENDU QUE L'année 2013 est année d'élections municipales au Québec;

ATTENDU QU' En préparation pour ces élections, le Greffier doit se doter des outils nécessaires au bon déroulement de cet acte démocratique;

ATTENDU QUE La firme Acceo, laquelle produit les logiciels UniCité, utilisés à la Ville de Waterloo, tant au niveau de la Cour qu'aux départements relevant de la trésorerie a déposé une offre de service en ce sens;

ATTENDU QUE Cette proposition de soutien logistique gérant et traitant les listes électorales informatisées est fait en considération d'un montant de 13 371.50\$ avant taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo procède à l'acquisition d'un logiciel de traitement des listes électorales informatisées auprès de la firme Acceo, pour un montant avant taxes de 13 371.50\$.

Adopté

13.03.9

Service du greffe

13.03.9.1

Service du greffe – Appui à la demande – Pacte rural – Patrimoine MRC.

ATTENDU QUE La Société d'histoire de La Haute-Yamaska désire présenter un projet dans le cadre du pacte rural;

ATTENDU QUE Le projet consiste à réaliser un guide récréo-touristique axé sur l'histoire et le patrimoine de la MRC de La Haute-Yamaska;

ATTENDU QUE Waterloo qui possède un patrimoine bâti et historique fort intéressant, a tout intérêt à voir naître un tel projet.

En conséquence
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appuie la Société d'histoire de La Haute-Yamaska dans sa démarche afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du pacte rural pour son projet.

Adopté

13.03.9.2

DEMANDE DE PARTICIPATION AU PROGRAMME « CHANGEZ D’AIR! »

- ATTENDU QUE Les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d’absentéisme;
- ATTENDU QUE Le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;
- ATTENDU QUE L’Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l’Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l’Île de Montréal;
- ATTENDU QUE L’AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D’AIR! » offrant une remise jusqu’à 400\$ pour les vieux poêles et 500\$ pour les fournaises et jusqu’à 100\$ pour le système d’évent;
- ATTENDU QUE L’objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5000 vieux appareils de chauffage;
- ATTENDU QUE Ce programme se déroule en deux phases;
- ATTENDU QUE La première phase est ouverte à toute la population du Québec et se termine après avoir versé 2500 remises, ou au 31 décembre 2012, selon la première éventualité;
- ATTENDU QUE La participation des municipalités est requise dans une deuxième phase qui débute le 1^{er} janvier 2013, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100\$ pour chaque vieil appareil de chauffage au bois, portant la remise totale à 200\$ pour un retrait et à 500\$ (poêle) ou 600\$ (fournaise) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100\$) par vieux appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 20 poêles remplacés.

Adopté

13.03.9.3

Service du greffe – Appui à Maplewood.

ATTENDU QUE Les nouveaux propriétaires du 26, rue Clark, Maplewood, désirent soumettre une demande afin que leur immeuble obtienne le statut de Bien culturel Québécois;

ATTENDU QUE Cette démarche est laborieuse et qu'elle nécessite la compilation de plusieurs documents à son soutien;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a tout intérêt à ce que cet immeuble soit classé Bien culturel, ce qui porterait à 3 le nombre d'immeubles ainsi classés sur son territoire.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Jean-Marie Lachapelle
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal appuie les propriétaires de l'immeuble sis au 26, rue Clark, Maplewood dans leur démarche afin de faire classer ledit immeuble «Bien culturel»;

Que la Ville de Waterloo, afin de faciliter les démarches des propriétaires du 26, Clark, accepte de leur remettre copie de tout document nécessaire à l'élaboration de leur dossier et ce, gratuitement car cet édifice constitue le phare du patrimoine architectural Waterlois.

Adopté

13.03.9.4

Services du greffe – Ventes pour taxes.

ATTENDU QUE Certains propriétaires omettent depuis plusieurs mois, voir quelques années, d'acquitter leurs taxes municipales;

ATTENDU QUE La loi prévoit des recours légaux en pareilles circonstances, savoir, la vente de l'immeuble visé, pour taxes.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Paul-Éloi Dufresne
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo autorise le greffier et la trésorière à effectuer toute démarche et à signer tout document dans le but de mener à terme les ventes pour taxes des immeubles visés.

Adopté

13.03.9.5

Services du greffe – Réforme de l'assurance emploi.

ATTENDU QUE Le gouvernement Harper, qui procède actuellement à la réforme du programme de l'assurance emploi, ne semble pas évaluer à leur pleine ampleur les aspects négatifs de cette réforme;

ATTENDU QUE Cette dernière aurait un impact dévastateur sur plusieurs régions du Québec et dans différents domaines d'emploi;

ATTENDU QUE Le comité exécutif le UMQ a adopté, le 15 février dernier, une résolution réclamant du gouvernement fédéral de suspendre la réforme de l'assurance emploi jusqu'à la réalisation des études d'impact économique;

ATTENDU QUE Nous considérons cette réclamation raisonnable du fait qu'elle ne rejette pas définitivement cette réforme mais demande simplement qu'elle soit apportée avec le maximum de connaissance d'impact sur les régions et l'économie globale du pays, ce qui n'est pas le cas, actuellement.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal de la Ville de Waterloo demande au gouvernement du Canada de suspendre jusqu'à ce qu'il en évalue les impacts économiques réels, sa réforme de l'assurance emploi.

Adopté

13.03.10

Aménagement et urbanisme

13.03.10.1

Aménagement et urbanisme – Nomination par le Conseil municipal des membres du CCU.

ATTENDU QUE Le règlement 86-483 et ses amendements stipulent que le conseil doit, par résolution, nommer annuellement les membres du comité consultatif d'Urbanisme;

ATTENDU QUE Les membres citoyens suivants désirent toujours demeurer au sein du comité :
monsieur Yvon Lemire, monsieur Roger Bernier et monsieur Daniel Boivin;

ATTENDU QUE Les membres conseillers suivants désirent toujours demeurer au sein du comité :
madame Louise Côté et monsieur Jean-Marie Lachapelle;

ATTENDU QUE L'inspecteur municipal agira comme secrétaire régulier du comité sans droit de vote.

En conséquence,
il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu unanimement :

Que la ville de Waterloo maintienne la nomination des personnes précédemment citées comme membres à part entière du comité consultatif d'urbanisme;

Que l'inspecteur municipal agisse comme secrétaire régulier du comité.

Adopté

13.03.10.2

Demande à la Commission de toponymie du Québec.

ATTENDU QUE Suite à l'acceptation par le Conseil municipal concernant le plan de lotissement de M. Roger Hubert (Ancienne Champignonnière), le CCU doit se pencher sur le nom des futures rues qui seront construites;

ATTENDU QU' Après discussion, les membres du CCU recommandent que les nouvelles rues soient nommées «Irving-Slack» au lieu de seulement «Slack» afin de rendre hommage à l'ancienne champignonnière des frères Slack et «Picken» en référence à l'instigateur du projet domiciliaire, M. David Picken;

ATTENDU QUE L'inspecteur est en communication avec M. Hubert pour déterminer avec certitude quelle rue aura quel nom;

ATTENDU QU' Une demande d'avis technique pour la toponymie des nouvelles rues avec les noms proposés par le CCU doit être demandée à la Commission de toponymie du Québec avant que le Conseil municipal n'accepte par résolution les nouveaux noms.

En conséquence,
Il est proposé par madame Lucie Fréchette
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte la recommandation du CCU eu égard aux noms de «Rue Irving-Slack» ” et «Rue Picken» pour les nouvelles rues du projet domiciliaire de M. Hubert;

Que le Conseil demande à l'inspecteur municipal de procéder à une demande d'avis technique en ce sens à la Commission de toponymie du Québec.

Adopté

13.03.11

Loisirs et vie communautaire

13.03.11.1

Loisirs et vie communautaire – Pêche en herbe.

ATTENDU QUE Le Service des Loisirs a préparé une demande d'aide pour la tenue de son activité de «Pêche en herbe»;

ATTENDU QUE La demande à acheminer à la Fondation de la faune du Québec nécessite une résolution du Conseil municipal autorisant une personne à agir au nom de l'organisme;

ATTENDU QUE Cette activité consiste à initier les jeunes de 9 à 12 ans et à leur donner les outils nécessaires afin qu'ils puissent retourner à la pêche dès le lendemain de l'activité;

ATTENDU QUE Tous les participants recevront gratuitement un ensemble de pêche pour débutant ainsi qu'un certificat de pêche en herbe faisant office de permis de pêche valide jusqu'à ce que le jeune atteigne l'âge de 18 ans.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Roger Bélanger
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal autorise le Directeur général, M. Éric Sévigny à présenter une demande dans le cadre du programme Pêche en Herbe et autoriser ce dernier à agir au nom de l'organisme.

Adopté

13.03.11.2

Comité des loisirs et vie communautaire - Lave-autos des organismes de Waterloo.

ATTENDU QU' En vertu de l'article 7 du règlement 99-717, les organismes désirant procéder à une activité de lavage de véhicules de façon collective doivent se procurer une autorisation par résolution auprès du Conseil municipal;

ATTENDU QUE Le Club optimiste de Waterloo a déposé une demande afin de procéder à un lave-autos le 4 mai 2013 de 9h00 à 15h00;

ATTENDU QUE Le Club d'athlétisme JAWS a également formulé une demande en ce sens.

En conséquence,
il est proposé par madame Denise Lauzière
et résolu unanimement :

Que le Conseil municipal autorise le Club optimiste de Waterloo à tenir son lave-autos annuel au Garage Bazinet et Fils sur la rue Nord le 4 mai 2013;

Que le Conseil municipal autorise également le Club d'athlétisme JAWS à tenir son lave auto, au même endroit, les 24 et 25 mai 2013.

Adopté

Communiqués et information du conseil

La période suivante est réservée aux membres du Conseil afin qu'ils émettent leurs communiqués et information du domaine municipal.

Période de questions du public présent dans la salle

La période suivante est réservée aux questions du public présent dans la salle, monsieur le Maire invite les personnes qui désirent se faire entendre à se présenter au micro et, d'y décliner leur nom et adresse et de poser leurs questions à lui-même ou au conseiller qu'ils désirent interroger.

Intervention de M. Benoît Gaumond qui demande si la modification du règlement de zonage dans la zone R-10 a été amorcée. Le Maire lui répond que sa demande a été acceptée par les membres du CCU, lequel recommande au Conseil d'accepter la demande et que les procédures vont être entreprises dans les prochains mois.

13.03.12

Varia

13.03.13

Levée de l'assemblée

Sur proposition de monsieur Paul-Éloi Dufresne, la séance ordinaire du 5 mars 2013 est levée à 19H33.

13.03.14

Prochaine assemblée

Mardi, le 2 avril 2013 à 19 heures.

Maire

Greffier